

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous accueille sur le site de notre nouvelle station et je suis très honoré de la présence du Président du Conseil Départemental Mr Jean DEGUERRY et du Directeur régional de l'Agence de l'Eau Mr Nicolas ALBAN, nos deux partenaires financiers qui ont permis la concrétisation de ce projet, sans leur financement rien n'eut été possible.

C'est avec satisfaction que j'accueille également tous les acteurs de cette construction importante pour la commune de REPLONGES, cette inauguration va me permettre de saluer le travail qui a été fait et de remercier tous les intervenants et ils sont nombreux...

Opération importante dans sa durée : débutée en décembre 2016 avec la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage donnée à l'Agence d'ingénierie, et achevée en juin 2021 avec la réception soit près de 4,5 ans :

- 2 ans d'étude
- 18 mois de travaux
- 1 an de mise au point

Opération importante dans son coût et des financements à trouver :

3,85 M€ HT, 3,5 M€ en travaux et 350 000€ en acquisition de terrains, études et missions diverses, la TVA étant remboursée par notre délégataire SUEZ qui gère le fonctionnement quotidien.

Opération importante quand à la gestion des différents intervenants :

8 bureaux d'études + 2 groupements d'entreprises + des conventions de passage avec APPR, la SNCF, la commune de CROTTET pour les réseaux de transfert et de rejet.

Opération importante pour le développement de notre commune : la capacité nominal de la station de 6100 équivalent habitants nous permettra de faire face aux nouvelles constructions à venir.

Opération importante pour l'environnement : avec un niveau de traitements plus élevé, le milieu naturel est préservé, car c'est environ 1000 m³ rejetés en Veyle chaque jour.

Une construction donc qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable.

Mais je me dois de revenir plus en détail sur l'historique et le déroulé du projet :

Tout a commencé pour la commune en 2016 avec la réalisation du Schéma Directeur d'assainissement qui nous a donné un aperçu de l'état de nos réseaux et conclut à la vétusté de notre station d'épuration mise en service il est vrai en 1978.

Vétusté dans sa capacité, son niveau de traitement et le vieillissement des ouvrages, des fissures menaçant certains ouvrages... Il fallait reconstruire!

La volonté première du conseil municipal était de reconstruire sur l'ancien site ou à proximité pour simplifier le raccordement aux réseaux!

Peine perdu, le site étant en zone inondable, les services de l'état rejetaient cette proposition et obligeaient la commune à déplacer l'ouvrage hors zone inondable.

Pour compliquer le tout : le rejet de l'eau traitée n'était plus possible dans le canal de dérivation de la Saône via un fossé, car il fallait protéger la future zone de captage d'eau potable identifiée par les syndicats des eaux,

Le rejet devait se faire en Veyle, sur la commune de CROTTET, à plus de 2 km sous canalisation, en longeant l'autoroute A406 et traverser la voie ferrée.

Le site « des Chatières », le premier site hors zone inondable et éloigné des quartiers d'habitations a été choisi,

L'entreprise NALDEO s'est vu confiée la maîtrise d'œuvre du projet.

Au niveau du process : le principe des boues activées a été retenu, comme sur l'ancienne station, le chaulage a été ajouté pour permettre de poursuivre l'épandage sur les terres agricoles en collaboration avec les agriculteurs locaux.

Pour décrire rapidement les ouvrages, le site comprend :

- un bassin d'aération
- un bassin clarificateur
- un local technique avec 2 surpresseurs et des locaux sociaux
- un bâtiment pour le chaulage des boues et leur stockage.

Sur l'ancienne station :

- le dégrilleur a été conservé.
- des pompes ont été installées pour permettre le transfert des eaux à traitées (Le réseau de transfert est d'environ 1,250 km.)
- un bassin d'orage sert de stockage en cas de fortes pluies.

Sans oublier, le réseau de rejet en Veyle de l'eau traitée sur une longueur d'environ 2,400 km.

La partie construction et process a été réalisée par un groupement d'entreprises locales :

DE GATA pour le TP, RENAUD pour le gros oeuvre, OTV pour l'équipement, MAGNANIN pour l'électricité pour un montant de **2 749 709 € HT**

La partie réseau a été réalisée par le groupement CHOLTON – SOMEK pour un montant de **769 355 €**.

En ce qui concerne **le financement** des 3 854 652 €, la commune a pu compter sur 2 subventions : 802 850 € de la part du conseil départemental, et 907 915 € notifiée par l'agence de l'eau,

Pour compléter, il restait 2,7 M€ à charge de la commune : un emprunt a été souscrit de 1M€ sur 20 ans et le reste en autofinancement.

A noter également que la part communale de la redevance n'a pas été augmenté, seul un avenant a été accordé à notre délégataire SUEZ avec une hausse de 20 ct du m³ pour intégrer les nouvelles caractéristiques de l'ouvrage.

Pour conclure, cette réalisation d'envergure témoigne de ce que peuvent faire les petites communes, et de réaffirmer leur place importante comme acteur des grands enjeux actuels...
Acteur dans l'investissement public, la maîtrise des finances publiques et la défense des enjeux d'environnementaux et de développement durable.

Et pour citer l'industriel Henry FORD :

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ! »

Continuons à travailler ensemble !

Bertrand VERNOUX

Maire de REPLONGES